

220C4805
FR0010220475-FS1252

4 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">ALSTOM (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 4 novembre 2020, la société anonyme Bouygues (32 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2020, les seuils de 25% et 20% des droits de vote et 10% du capital de la société ALSTOM et détenir 21 936 226 actions ALSTOM représentant 43 872 452 droits de vote, soit 9,67% du capital et 16,76% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALSTOM hors marché dans le cadre d'une vente à terme conclue avec BNP Paribas².

¹ Sur la base d'un capital composé de 226 894 751 actions représentant 261 741 807 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqués diffusés les 29 et 30 septembre 2020 par la société Bouygues.